

Conditions Générales d'utilisation du

Service

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU JEU

La société GLOBAL ARKA SARL, domicilié riad essalam N 77 Mohammedia/Maroc enregistrée au Registre du Commerce sous le numéro de Siret (1285560) dénommée "GLOBAL ARKA SARL" la date de certificat négatif 30/01/2013, organise sur Internet un espace de jeux intitulé , dénommé «ROYALFRIC».

L'opération débute le 29/04/2013 pour une durée illimitée avec obligation d'achat remboursable (sous les conditions de l'Article 4 du présent règlement)

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES DE JEU

Ces jeux sont ouverts à toutes personnes majeures à l'exception des membres de la famille de l'organisateur du jeu quelle que soit sa nationalité. De même que les personnes ayant collaboré, à un titre quelconque, à l'organisation des jeux. Ces jeux sont aussi ouverts aux résidents hors de France.

La participation aux jeux s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet Royalfric.com ou par le biais d'un Site partenaire affilié, et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tous modes d'interrogations ou de requête automatisé du site. La participation aux Jeux est uniquement accessible aux personnes physiques âgées de 18 ans révolus.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie.

L'organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. L'organisateur se réserve

également le droit d'écartier toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est accessible exclusivement sur Internet, sur le lien www.Royalfric.com.

Le Site est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve de problèmes techniques.

La participation aux Jeux est uniquement possible par le biais de code audiotel et toutes nouvelles modalités à venir. Le joueur, en appelant le numéro de téléphone ou passant par le service SMS obtiendra un code d'accès qu'il devra ensuite saisir dans le champ approprié sur le site. Le tirage au sort s'effectue par des procédures informatiques fiables et répandues, qui garantissent l'égalité des chances entre participants. Royalfric.com se réserve le droit d'annuler un lot si le gagnant n'a pas respecté convenablement le règlement, s'il a visiblement, et par n'importe quel moyen, réussi à tronquer le résultat d'une partie et tous codes tenus frauduleusement, piratage de compte sera sanctionné suit à des règles misent par le webmaster du site Royalfric

Chaque Membre n'est autorisé à créer qu'un seul Compte-Joueur. La participation multiple d'un même Membre (même nom, même adresse) sur Royalfric.com à travers plusieurs Comptes-Joueurs, ou par le biais de leur liens d'affiliations, marques blanches ou liens de parrainage qui leurs seront mis à disposition pourront entraîner sans préavis et de plein droit la disqualification du participant au Jeu et l'annulation de son ou ses Comptes-Joueur ainsi que ses gains accumulés sans justification de la part de l'administrateur. Aucune réclamation ne sera acceptée.

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Joueurs.

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Joueurs.

Le Membre s'engage à ce que l'intitulé de son Pseudo ne viole en aucune façon les droits des tiers, et n'ait aucun caractère illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs et à la morale, et ne constitue directement ou indirectement des menaces à l'encontre de tiers.

ARTICLE 4 – Remboursement des frais de connexion

Les demandes de remboursement des frais de connexion sont limitées à 1 (une) par mois et par foyer.

Le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale. Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. La demande devra en être faite de façon écrite.

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement :

- Nom et prénom du participant
- Adresse complète du participant
- Adresse email du participant
- Date à laquelle le joueur s'est connecté
- Le nom du jeu
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une copie de la facture détaillée, du fournisseur internet, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

- Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le Joueur ne pourra obtenir le remboursement de ses frais que si sa participation au jeu est valide.

Le Joueur pourra obtenir le remboursement de ses frais que si le Joueur est bien le titulaire de la ligne internet utilisée pour la participation au Jeu.

La demande de remboursement devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante :

GLOBALA ARKA SARL - Jeu royalfric.com
riad essalam N 77
28800-mohammedia

ARTICLE 5 - DOTATIONS

La liste des prix est susceptible de changement à tout moment. Au jour du lancement du site, celle-ci est la suivante

Liste des lots :

*1 (un) MacBook Pro 17" gagné toutes les 3500 (trois mille cinq cents) parties
Valeur marchande du lot : 2000 euros TTC.

*1 (un) iPhone 4 32 Go gagné toutes les 1500 (mille cinq cents) parties
Valeur marchande du lot : 720 euros TTC.

*1 (un) iPod Classique 160 Go gagné toutes les 450 (quatre cents cinquante) parties
Valeur marchande du lot : 220 euros TTC.

*1 (un) une cafetière senseo gagné toutes les 450 (quatre cents cinquante) parties
Valeur marchande du lot : 300 euros TTC.

*1 (un) chèque de 100 euros gagné toutes les 150 (cent cinquante) parties
Valeur marchande du lot : 100 euros TTC.

*1 (un) chèque de 20 euros gagné toutes les 30 (trente) parties
Valeur marchande du lot : 20 euros TT

*1 (un) chèque de 10 (dix) euros gagné toutes les 15 (quinze) parties
Valeur marchande du lot : 10 euros TTC

Pour jouer une partie, l'internaute doit se munir d'un code qu'il aura obtenu soit par téléphone (audiotel) ou par SMS :

*Par téléphone :

En composant le 08 99 23 02 52 (1,34 €/appel + 0,34 €/min –
Obtention du code en < 1,30 min – Coût : 1,80 euros)

*Par SMS :

En envoyant avec son téléphone portable le mot clé « CODE » par
SMS au numéro 81038 (3,00 euros/SMS + prix du SMS – 1 envoi de
SMS par code d'accès)

A l'issue de chaque partie jouée, un compteur s'affichera et vous indiquera en temps réel le nombre de code restant à jouer pour gagner. Ainsi la résultat du jeu (gain ou non). La participation au jeu de l'éditeur s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

-La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

-Les prix seront envoyés dans un délai de trente jours après la commande dans l'espace dédié du site.

Chaque gagnant fera élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée

- Une fois le prix délivré à l'adresse du gagnant, le bénéficiaire se verra conférer l'entière responsabilité de la possession du prix et de son utilisation.

-Le bénéficiaire d'un prix accepte les conditions générales de vente des fabricants et distributeurs des produits gagnés.

ARTICLE 6 - ATTRIBUTION DES LOTS/GAINS

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes des jeux sur le site.

L'espace «Nos jeux» du site www.royalfric.com consiste à participer à un jeu dit « Instants Gagnants » :

A chaque Instant Gagnant correspond des lots argent ou objets auxquels sont attribués un nombre d'appels.

On entend par le mot "fric", le fait pour un internaute de participer à une session de jeu en achetant un code de jeu d'une part, et d'autre part, en validant ce code sur la page web «créditer».

Le code de jeu est valable 1 mois à partir de son obtention.

Lorsque le nombre d'appels du seuil de gain est atteint, le lot est gagné.

Le gagnant du lot est le participant qui valide le code permettant d'atteindre le nombre d'appels fixé.

Les gagnants sont donc déterminés en fonction du nombre d'appels à valider pour chaque lot.

Les gagnants sont informés sur le site www.royalfric.com sur le nombre d'appels à valider attribués à chaque lot.

Tout jeu à instant gagnant peut être arrêté par royalfric à tout moment.

Afin d'obtenir ces codes de jeu à valider, deux moyens sont proposés par numéro d'appel audiotel ou sms.

Les numéros d'appel sont précisés sur l'espace de jeu ainsi que les

tarifs de connexion.

Articles 7 : responsabilités des participants

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler les opérations présentes sur le site, à les écourter, les proroger, les reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Notamment, la société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible ou pour le cas où les informations relatives à l'inscription ou au compte des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la société organisatrice.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au site implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de

certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Seules sont valables les données délivrées par les systèmes informatiques de la société organisatrice.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

La société organisatrice pourra interrompre l'accès au site à tout moment, notamment pour des raisons techniques de mise à jour ou de maintenance.

La société organisatrice décline toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences de ces interruptions.

La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au site se fait sous leur entière responsabilité.

La société organisatrice se réserve le droit de supprimer tout compte et gains associés de quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

La société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune

sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE8- MODIFICATION DU REGLEMENT

Dans un souci d'adaptation aux évolutions du site et/ou de son exploitation, l'organisateur se réserve la faculté de modifier, unilatéralement et sans préavis, le règlement des jeux ou services proposés sur le site. Dans ce cas, les modifications seront opposables sans délai au participant, après diffusion des nouvelles dispositions pouvant être librement consultées sur le site.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES DE Royalfric

Caractéristiques du Réseau Internet :

La connexion au Site implique la connaissance et l'acceptation par le joueur des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

En conséquence, Royalfric.com ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du Réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement des Jeux proposés sur le Site ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du dysfonctionnement de tous logiciels ;

- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation à l'un des jeux proposés sur le Site ou ayant endommagé le système informatique d'un joueur.

Royalfric.com ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du Réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion des Jeux proposés sur le Site.

La connexion de toute personne au Site et la participation aux Jeux proposés sur le Site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Chaque client est responsable de toutes les actions faites depuis son compte.

Par ailleurs, Royalfric.com ne saurait naturellement avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des joueurs à Internet.

Disponibilité des Jeux : Royalfric.com ne pourra être tenue pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, un ou plusieurs des Jeux venaient à être modifié(s), reporté(s) ou annulé(s).

Toute évolution ou changement du programme du Site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité d'Royalfric.com.

De même, Royalfric.com se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre les Jeux en cours sur le Site, à tout moment et sans préavis, sans avoir à s'en justifier. Dans ce cas, la responsabilité de Royalfric.com ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait

et les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Délivrance des lots et gains:

Royalfric.com ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire des services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots attribués.

Étant précisé que les envois des lots sont effectués par le biais de services de La Poste ou tout autre prestataire équivalent, il est expressément convenu que Royalfric.com ne saura être tenue pour responsable si le(s) lot(s) sont endommagés lors des opérations de transport. Royalfric.com ne fait que délivrer les lots gagnés par un joueur et n'a pas qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur ou de distributeurs des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Éventuels impôts et taxes:

Tout joueur gagnant d'un lot s'engage à régler tout impôt, taxe, cotisation sociale ou autre droit éventuel de quelque nature que ce soit, qui pourrait être dû en application de la loi, Royalfric.com étant déchargée de toute responsabilité à cet égard.

Au cours de l'inscription, le participant doit choisir un identifiant et un code secret qui lui permettront d'accéder au site. Le participant doit conserver à son mot de

Passer un caractère confidentiel. Le participant est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et de son code secret, et notamment de l'impossibilité d'accéder à son compte par oubli de l'identifiant ou du code secret, ou de la consommation par un tiers des gains obtenus.

Toute utilisation illicite de l'identifiant ou/et du code secret du participant devra être signalée dans les plus brefs délais à l'organisateur par tout moyen, afin que l'organisateur soit à même

de faire cesser, après enregistrement de l'opposition du participant, les effets de cette utilisation.

ARTICLE 10 - CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre le participant et l'organisateur, les systèmes et fichiers informatiques du site Royalfric.com feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'organisateur, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre l'organisateur et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises,

notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend éventuel entre le Webmaster et un participant fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans un délai raisonnable sera soumis au tribunal de Grande Instance de Londres.

ARTICLE 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour prétendre à leurs gains, les gagnants doivent indiquer certaines données les concernant, et ce, afin de pouvoir percevoir les gains acquis, et le cas échéant vérifier les réalités des sessions de jeux ainsi que l'âge des participants. Ces données sont strictement confidentielles et Royalfric garantit la protection de ces données ainsi que leur accès à des tiers.

Par ailleurs Conformément à la loi Informatique et Libertés du 03/01/1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à l'adresse du Jeu, en précisant que votre demande concerne votre participation à Royalfric

Pour faciliter l'exercice de ce droit, les dispositions suivantes ont été prises :

- Une adresse Email est indiquée en accueil, sur le site Royalfric afin de permettre à tout participant d'exercer directement par voix d'Email son droit d'accès et de rectification. Pour cela, il est indispensable de nous transmettre dans le corps de l'Email, votre adresse Email afin d'effectuer sans erreur possible la corrélation entre une demande et la réalité d'un ensemble de données nominatives.
- De même, les coordonnées d'un internaute seront rectifiées ou détruites dès lors que la demande nous en sera faite par

l'intermédiaire d'un courrier envoyé à l'adresse prévue à cet effet sur le site.

- Le contenu de ce site est protégé par le droit d'auteur. La copie, la traduction, la modification ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite, sauf accord écrit préalable de Royalfric. Il en va notamment ainsi pour les extraits d'ouvrages présentés sur ce site, même si ceux-ci sont proposés ici gratuitement.

Toute infraction à de tels droits intellectuels peut donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

ARTICLE 13 – DEPOT LEGAL DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique

L'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.